



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 29 mars 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et monsieur le conseiller Maxime Tremblay formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-252

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 8 ET 15 MARS 2017 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 14 MARS 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 8 et 15 mars 2017 ainsi que de la séance spéciale tenue le 14 mars 2017 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2017-253

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - EXCAVATION LOISELLE INC. - RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2014-427 du 27 mai 2014, adjugeait à la firme Excavation Loisel inc., un contrat pour le réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 26 352 295,83 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-54 du 21 janvier 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 166 362,42 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 518 658,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-771 du 7 octobre 2015, autorisait à la firme Excavation Loisel inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 188 759,59 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 26 707 417,84 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-114 du 17 février 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission au montant de 163 909,17 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux au montant de 26 871 327,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-511 du 22 juin 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 198 378,62 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 069 705,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-985 du 16 novembre 2016, autorisait à la firme Excavation Loiselle inc., un ajustement de coûts de soumission d'un montant de 293 881,37 \$ incluant les taxes, dans le cadre du réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le coût des travaux à un montant de 27 363 587,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+ S.E.N.C., mandatée par la Ville pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis, incluant la surveillance des travaux avec résidence complète, recommande un montant total de 290 018,86 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE la délégation de pouvoir numéro 144584 a déjà été approuvée pour un montant de 98 587,93 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 144584 pour un montant de 98 587,93 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement du coût de soumission d'un montant de 191 430,93 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme Excavation Loiselle inc., dans le cadre du projet de réaménagement du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 290 018,86 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, s'élève à un montant de 27 653 605,86 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-010-08494	174 801,96 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier – 14-085 – Chaussée - Pavage
04-13493	8 324,89 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	8 304,08 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-254

SOUSSION 2016 SP 269 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DU SECTEUR DE LA RUE NOTRE-DAME, ENTRE LA RUE MAIN ET LE BOULEVARD LABROSSE, DANS LE VIEUX-GATINEAU - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Agence de planification urbaine et régionale inc., 165, rue Saint-Viateur Est, bureau 200, Montréal, Québec, H2T 1B4, pour les services professionnels pour le projet de réaménagement urbain du secteur de la rue Notre-Dame, entre la rue Main et le boulevard Labrosse, dans le Vieux-Gatineau pour un montant total approximatif de 80 482,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 15 novembre 2016, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-14013-031-08476	73 491,25 \$	Honoraires professionnels - Projets d'infrastructure – Service de l'urbanisme et du développement durable – Réaménagement de la rue Notre-Dame - Concept
04-13493	3 500,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 491,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-255

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - IMPLANTATION D'ARRÊTS TOUTES DIRECTIONS - INTERSECTION DU BOULEVARD DE LUCERNE ET DES RUES DES GRANDS-CHÂTEAUX ET DU RIESLING - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD M. BÉGIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection du boulevard de Lucerne et des rues des Grands-Châteaux et du Riesling, dossier RS-16-246, comme illustré au plan numéro CRO-16-557 du 20 décembre 2016.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-557, qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-256

AUTORISER UN AJUSTEMENT DU COÛT DE SOUMISSION - LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC. - RÉFECTION DES RUES LOCALES 2016 - GROUPE A

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-616 du 6 juillet 2016, adjugeait à la firme Les Constructions et Pavage Jeskar inc., un contrat pour les travaux du projet de réfection des rues locales 2016 – Groupe A, d'un coût de 2 053 225,62 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 99 648,51 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 142938 et 144314;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, Les Constructions et Pavage Jeskar inc. a déposé à la Ville d'autres demandes de travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes de travaux supplémentaires déposées par l'entrepreneur ont été analysées par le consultant, la firme WSP Canada inc., et qu'il recommande le paiement d'un montant de 319 032,15 \$ incluant les taxes, pour les travaux décrits aux ordres de changement numéros 12, 23, 24, 25, 27 et 31;

CONSIDÉRANT QUE le consultant, la firme WSP Canada inc., recommande l'application de diverses retenues pouvant être créditées du contrat original d'un montant de 48 557,28 \$ incluant les taxes, pour les situations décrites aux ordres de changements numéros 16, 28 et 29;

CONSIDÉRANT QUE des retenues contractuelles au niveau du maintien de la signalisation et du respect des échéances du contrat d'un montant de 1 500 \$ incluant les taxes, peuvent être créditées du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE des travaux non réalisés, dus à des variations de quantités aux différents bordereaux, d'un montant de 212 411,45 \$ incluant les taxes, peuvent être crédités du montant du contrat original;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 142938 et 144314 totalisant un montant de 99 648,51 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 10, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 26 et 30;
- approuve le crédit d'un montant total de 262 468,73 \$ incluant les taxes, pour des travaux non réalisés, pour différentes retenues contractuelles et pour les ordres de changements numéros 16, 28 et 29;

- approuve la demande de travaux supplémentaires d'un montant de 319 032,15 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 12, 23, 24, 25, 27 et 31 dans le cadre du projet de réfection des rues locales 2016 – Groupe A portant ainsi l'ajustement au coût de soumission à 156 211,93 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 209 437,55 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-001-08478	288 043,98 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 15-3032, 16-3087 – Pavage des rues locales
18-15012-005-08479	3 274,89 \$	Programme de reprofilage de fossés – 15-3032 - Fossé de la rue Hochelaga
04-13493	13 873,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	13 839,30 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-257

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LES BRETELLES DE L'ÉCHANGEUR DU CENTRE-VILLE DES AUTOROUTES 5 ET 50 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec doit réaliser des travaux de réfection de la chaussée des bretelles de l'échangeur du centre-ville des autoroutes 5 et 50 ainsi que la réfection du drainage fermé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter en mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonnent sur deux ans (fin prévue à l'été 2018);

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution des travaux, les bretelles devront être complètement fermées de nuit;

CONSIDÉRANT QUE des festivités entourant le 150^e anniversaire de la Confédération se tiendront dans la région en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère n'est pas disposé à reporter ses travaux pour plusieurs raisons dont notamment la coordination des travaux futurs à exécuter dans le même secteur (conflits);

CONSIDÉRANT QUE deux bretelles ne seront jamais fermées simultanément;

CONSIDÉRANT QU'un chemin de détour sera signalé lors des fermetures;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère ne tolérera aucune circulation sur le gravier;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux sur les bretelles majoritairement de nuit, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire possiblement réaliser certains travaux pendant deux dimanches, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à faire réaliser des travaux de réfection la nuit et pendant deux dimanches sur les bretelles de l'échangeur du centre-ville des autoroutes 5 et 50 en 2017 et 2018;
- demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci;
- demande au Ministère de minimiser ses interventions sur le réseau (de jour comme de nuit) qui pourraient affecter les déplacements des usagers de la route lors des événements liés aux festivités du 150^e anniversaire de la Confédération entre la mi-juin et la mi-septembre 2017.

Adoptée

CE-2017-258

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR CERTAINES STRUCTURES DES AUTOROUTES 5 ET 50 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE MASSON-ANGERS, DE HULL-WRIGHT, DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND ET DE L'ORÉE-DU-PARC - MARC CARRIÈRE, DENISE LAFERRIÈRE, LOUISE BOUDRIAS ET MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec doit réaliser des travaux d'imperméabilisation de certaines structures de béton (viaducs et mur) des autoroutes 5 et 50;

CONSIDÉRANT QUE les structures touchées sont le viaduc de l'A-50 au-dessus de la rue Georges, le viaduc qui relie l'A-5 Sud à l'A-50 Est, le mur dans la bretelle d'accès à l'A-5 Sud par le boulevard Saint-Joseph et le viaduc du boulevard des Hautes-Plaines au-dessus de l'A-5;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se tenir entre les mois de juin et septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE les travaux dureront environ deux semaines par site;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exécution des travaux, seule la bretelle d'accès à l'A-5 Sud devra être fermée complètement;

CONSIDÉRANT QUE pour les trois viaducs, la circulation sur le réseau municipal ne sera que très peu affectée;

CONSIDÉRANT QUE de la signalisation sera mise en place autant pour les fermetures que pour les entraves partielles;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux d'imperméabilisation de jour comme de nuit, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire possiblement réaliser les travaux sur les bretelles le dimanche, le tout afin d'accélérer la réalisation des travaux et principalement de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec à faire réaliser des travaux d'imperméabilisation de certaines structures de béton sur les autoroutes 5 et 50 la nuit et le dimanche entre les mois de juin et septembre 2017;

De plus, ce comité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2017-259*

RÈGLEMENT NUMÉRO 803-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 700 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DES PHASES I ET II DANS LE PROJET DOMICILIAIRE SQUARE URBANIA, PHASE 4B - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 803-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 700 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour la construction des services municipaux des phases I et II dans le projet domiciliaire Square Urbania, phase 4b.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-260* RÈGLEMENT NUMÉRO 805-2017 AUTORISANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 5 860 000 \$ POUR PERMETTRE LES TRAVAUX RELIÉS À LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 805-2017 autorisant la dépense et l'emprunt de 5 860 000 \$ pour permettre les travaux reliés à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts prévus au Programme de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du Programme triennal d'immobilisation 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-261* RÈGLEMENT NUMÉRO 806-2017 AUTORISANT LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 17 870 000 \$ POUR PERMETTRE LES TRAVAUX RELIÉS À LA RÉFECTION ET À L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER AINSI QUE POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE DES SENTIERS RÉCRÉATIFS PRÉVUS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 806-2017 autorisant la dépense et l'emprunt de 17 870 000 \$ pour permettre les travaux reliés à la réfection et à l'aménagement du réseau routier ainsi que pour effectuer divers travaux de réfection majeure des sentiers récréatifs prévus au Programme triennal d'immobilisations 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-262* PLAN D'ACTION 2017-2018 (VOLET 1) DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts a pour objectif de contribuer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré, par le soutien au fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, en favorisant l'acquisition de connaissances de façon à appuyer les décisions et les orientations liées à la planification forestière sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts permet des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra municipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT QU'une entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été signée par la Ville de Gatineau selon la résolution numéro CM-2015-744 du 20 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les délégataires de l'entente de délégation se sont engagés à respecter les dispositions prévues au cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts et qu'il est demandé de faire approuver le plan d'action 2017-2018 (volet 1) et le tableau 2 concernant les interventions ciblées :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le plan d'action 2017-2018 (volet 1) et le tableau 2 – Réalisation d'interventions ciblées du plan d'action 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de l'Outaouais;
- d'autoriser le trésorier à virer toutes les subventions à recevoir dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts au poste budgétaire 02-71431.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-263*

PROTOCOLE D'ENTENTE DÉFINISSANT LE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE RÉSEAU DES ENTREPRISES DU BOIS DE L'OUTAOUAIS POUR LE CAMP FORESTIER DES PROFESSEURS 2017

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017 prévoit la réalisation d'initiatives et le soutien à l'organisation d'activités visant à favoriser l'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des entreprises du bois de l'Outaouais a approché la Ville de Gatineau pour une contribution au camp forestier des professeurs 2017;

CONSIDÉRANT QUE le camp forestier des professeurs 2017 a pour but de promouvoir une image réaliste et positive du secteur forestier, de faciliter l'intégration des sciences forestières dans l'enseignement et de valoriser les nombreux métiers reliés à la forêt et au matériau en bois;

CONSIDÉRANT QUE le camp forestier des professeurs 2017 est une intervention ciblée admissible au Programme d'aménagement durable des forêts 2016-2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser la directrice du Service de l'environnement à signer le protocole d'entente avec le Réseau des entreprises du bois de l'Outaouais pour le soutien au camp forestier des professeurs 2017;
- d'autoriser le financement de l'activité pour un montant de 3 000 \$ à partir des sommes prévues pour le programme d'aménagement durable des forêts;
- d'autoriser le trésorier à émettre les chèques au Réseau des entreprises du bois de l'Outaouais, selon les modalités prévues au protocole d'entente, sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service de l'environnement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71431-972	3 000 \$	Plantation d'arbres - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-264

SOUSSION 2016 SI 293 - FOURNITURE D'UN VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Lachapelle Pontiac Buick GMC Itée, 900, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S9, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire léger pour un montant total de 42 170,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 janvier 2017, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15007-004-08480	38 507,57 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Fourgon ¼ de tonne 145YC516
04-13493	1 833,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 829,33 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-265

SOUSSION 2017 SP 004A - FOURNITURE DE BÉTON DE CIMENT PRÉMÉLANGÉ - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Béton provincial Itée, 1652, rue Jean-Louis Malette, Gatineau, Québec, J8R 3Y9, pour la fourniture de béton de ciment prémélangé, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant approximatif pour deux ans de 179 016,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 février 2017, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de deux ans comme suit :

- 2017 : de la journée suivant la fin de la période de dégel 2017 et se terminera le 31 décembre 2017;
- 2018 : de la journée suivant la fin de la période de dégel 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

Après la première année du contrat, les prix seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le Service des travaux publics à procéder à l'achat de béton de ciment prémélangé au-delà des quantités inscrites à la formule de soumission, et ce, selon les besoins réels et jusqu'à concurrence des sommes disponibles.

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds nécessaires aux budgets 2018 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31230-623-08481	81 732,77 \$	Trottoirs et bordures - Ciment et béton
04-13493	3 892,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	3 882,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-266

SOUSSION 2017 SP 017 - FOURNITURE DE TROIS CAMIONS AVEC BOÎTE DE SERVICE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de trois camions avec boîte de service pour un montant total de 224 670,35 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 février 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-029-08482	45 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Camion ½ tonne - 130ED542
06-30785-030-08483	54 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Camion ¾ de tonne - 135EA205
06-30785-031-08484	54 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Camion ¾ de tonne - 135EB216
11-15003-011-08485	49 083,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Rattrapage - Camions 205, 216 et 542
11-16001-006-08486	3 070,98 \$	Programme de remplacement de véhicules et de machinerie – Rattrapage - Camions 205, 216 et 542
04-13493	9 770,38 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	9 745,99 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-267

SOUSSION 2016 SP 294 - FOURNITURE DE SEPT FOURGONS AVEC AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de sept fourgons avec aménagement intérieur et d'une option d'achat pour un huitième fourgon pour un montant total de 408 727,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 19 décembre 2016, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30743-005-08487	85 999,99 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Huit fourgons ¼, ½ et ¾ de tonne
06-30785-046-08488	70 000,00 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Fourgons 406 et 432
06-30767-018-08489	39 999,99 \$	Achat de véhicules et d'équipement - Service des travaux publics et autres - Fourgon ¾ de tonne - 155TC449
06-30785-033-08490	37 999,99 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Fourgon ¾ de tonne - 155TC750
06-30785-034-08491	37 999,99 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Fourgon ¾ de tonne - 155TC751
06-30767-043-08492	101 222,59 \$	Achat de véhicules et d'équipement - Service des travaux publics et autres - Fourgons - 431 (2016 SP 294)
04-13493	17 774,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 730,21 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-268*

RÈGLEMENT NUMÉRO 804-2017 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 362 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTRES SERVICES**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le Règlement numéro 804-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 1 362 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Service des travaux publics et autres services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-269

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - L'ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON-OUEST INC. - 0, IMPASSE LAURENT-TURPIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc. a obtenu, le 5 septembre 2007, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour le terrain situé au 0, chemin Fogarty;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc. a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 0, impasse Laurent-Turpin;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme l'Association des sportifs de Templeton-Ouest inc. pour le terrain situé au 0, impasse Laurent-Turpin.

De plus, ce comité désire informer la Commission qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Adoptée

CE-2017-270

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 240 022,15 \$ POUR LA PÉRIODE DU 2 AU 8 MARS 2017

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 240 022,15 \$ pour la période du 2 au 8 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-271

SOUMISSION 2016 SP 296 - SOLUTION DE REVUE DE PRESSE ÉCRITE, ÉLECTRONIQUE ET MÉDIAS SOCIAUX - SERVICE DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CEDROM-SNi inc. 825, avenue Querbes, bureau 200, Montréal, Québec, H2V 3X1, pour la section 1 - Solution de revue de presse écrite (portail), alternative 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour deux ans de 95 785,18 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 17 janvier 2017, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission conforme reçue pour cette section.

Le contrat est d'une durée de deux années à compter du 1^{er} avril 2017 avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune. Si la Ville décide de prolonger le contrat, les prix unitaires et forfaitaires seront indexés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19510-492-08493	37 658,83 \$	Communications - Abonnement
04-13493	1 793,49 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 789,01 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-272

**DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - SALLE COMMUNAUTAIRE DU PAVILLON
LA VÉRENDRYE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

CONSIDÉRANT QUE le pavillon du parc La Vérendrye a été inauguré en mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du district électoral de Bellevue désire trouver un nom approprié pour la salle communautaire de ce pavillon;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique, sous forme de concours, a été organisée afin de recueillir les suggestions des Gatinois au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a reçu sept propositions émises par cinq citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie s'est doté de critères d'analyse et qu'il a voulu accorder la priorité aux toponymes permettant aux Gatinois de s'identifier à la salle et de créer un lien dynamique entre le nom utilisé et le lieu nommé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie juge valide les noms Mer-de-l'Ouest et Sentier-Boisé pour désigner la salle du pavillon du parc La Vérendrye;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère du district électoral de Bellevue a été consultée et a émis son avis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte la dénomination Sentier-boisé afin de désigner la salle du pavillon du parc La Vérendrye.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de février 2017

CE-2017-273

MAINLEVÉES ET CONSENTEMENTS À RADIATION D'AVIS D'EXPROPRIATION - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de revitalisation du secteur riverain de la rue Jacques-Cartier, la Ville de Gatineau a entrepris des procédures d'expropriation visant à acquérir plusieurs propriétés requises pour la réalisation du projet, lesquelles sont maintenant propriétés de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à la fermeture définitive de certains dossiers au tribunal et d'obtenir des titres de propriétés clairs pour chacun des dossiers, la signature de mainlevées et de consentements à radiation des avis d'expropriation est requise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service des affaires juridiques à procéder aux démarches visant la fermeture des dossiers au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure et à signer les mainlevées et consentements à radiation pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2017-274

ACCEPTATION - GRILLE D'ÉVALUATION-PONDÉRATION - ACHAT DE STRUCTURES DE PARCOURS SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau veut faire l'achat de structure de parcours santé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit se doter d'un système de pondération et d'évaluation pour faire l'achat de structures de parcours santé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une grille pour l'achat de structures de parcours santé :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la grille d'évaluation-pondération pour l'achat de parcours santé.

Adoptée

CE-2017-275*

ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU) ET LA VILLE DE GATINEAU POUR LA RÉALISATION DE LA PROGRAMMATION PROFESSIONNELLE ESTIVALE 2017 DE LA PLACE DE LA CITÉ - 35 591,74 \$

CONSIDÉRANT QU'un budget de 92 710 \$ a été octroyé au budget 2017 du Service des arts, de la culture et des lettres pour le développement d'une programmation du site place de la Cité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 32 500 \$ de cette enveloppe a été prévu pour une programmation professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du centre culturel de Gatineau est un collaborateur et partenaire pour cette programmation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation du centre culturel de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau);
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente;
- d'autoriser le trésorier à verser une somme de 35 591,74 \$ incluant les taxes, à la Corporation du centre culturel de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau), 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 8H9, afin de réaliser la partie professionnelle de la programmation estivale 2017 de place de la Cité sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72139-972	32 500,00 \$	Place de la Cité (spectacles extérieurs) - Subventions
04-13493	1 547,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 543,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-276

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME CATHERINE LORIOT À TITRE DE COORDONNATEUR, PROGRAMMES ENVIRONNEMENTAUX, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de coordonnateur, Programmes environnementaux, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour une période prévue du 27 février 2017 au 30 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Catherine Lorient à titre de coordonnateur, Programmes environnementaux, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour une période prévue du 27 février 2017 au 30 août 2020.

Le salaire de madame Catherine Lorient sera celui de la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des employés professionnels de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45545-135 – PGMR 2016-2020 – Temporaires – Non syndiqués et professionnels.

Adoptée

CE-2017-277

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MADAME KATHERINE CADIEUX-AUGER À TITRE DE CHARGÉ DE PROJETS, PGMR - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de chargé de projets, PGMR, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour une période prévue du 6 mars 2017 au 2 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de madame Katherine Cadieux-Auger à titre de chargé de projets, PGMR, Section de la politique environnementale du Service de l'environnement pour une période prévue du 6 mars 2017 au 2 mars 2018.

Le salaire de madame Katherine Cadieux-Auger sera celui de la classe 12, échelon 3 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45545-132 – PGMR 2016-2020 – Temporaires – Cols blancs.

Adoptée

CE-2017-278*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef de division, Parcs, espaces verts et arénas (poste numéro STP-CAD-004) deviendra prochainement vacant;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint est présentement responsable de trois divisions, soit la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface, la Division des parcs, des espaces verts et des arénas et la Division de l'entretien des édifices;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Fusionner les Divisions des parcs, des espaces verts et des arénas et de l'entretien des édifices et la nommer Division des parcs, des espaces verts et des édifices municipaux;
- Renommer le poste de chef de division, Parcs, espaces verts et arénas (poste numéro STP-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Luc Philion pour chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux;
- Rattachement administratif du poste de secrétaire II (poste numéro STP-BLC-006 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenu par madame Carine Dupéré, sous la gouverne du directeur adjoint;
- Rattachement administratif du poste de secrétaire II (poste numéro STP-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs) présentement détenu par madame Julie Dupuis, sous la gouverne du chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux;
- Rattachement administratif du poste de responsable, Entretien général des édifices (poste numéro STP-CAD-075 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur Jean-Yves Larouche, ainsi que tous les postes qui en relèvent, sous la gouverne du chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux;
- Rattachement administratif du poste de responsable, Électricité et mécanique du bâtiment (poste numéro STP-CAD-076 au plan d'effectifs des cadres) présentement détenu par monsieur André Vézina, ainsi que tous les postes qui en relèvent sous la gouverne du chef de division, Parcs, espaces verts et édifices municipaux.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-279

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT DERVISKADIC À TITRE DE RESPONSABLE, GESTION DES ACTIFS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Gestion des actifs (poste STP-CAD-090 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Robert Derviskadic au poste de responsable, Gestion des actifs (poste numéro STP-CAD-090 au plan d'effectifs des cadres) à la Division de la gestion de la flotte et des équipements du Service des travaux publics sous la gouverne du chef de division, Gestion de la flotte et des équipements.

Le salaire de monsieur Robert Derviskadic est établi à la classe 3, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Robert Derviskadic sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Robert Derviskadic est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I. Il bénéficiera de trois semaines de vacances.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30800-115 – Ateliers mécaniques - Administration – Réguliers – Non syndiqués.

Adoptée

CE-2017-280

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE DEUX POMPIERS TEMPORAIRES - DIVISION DE LA LOGISTIQUE, DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT l'entente sur le projet spécial, pompiers temporaires à la Division de la logistique, de la recherche et du développement survenue entre la Ville de Gatineau et le syndicat des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, le 2 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux stages variant entre 12 et 18 mois à titre de pompier temporaire à la Division de la logistique, de la recherche et du développement pour une durée indéterminée, et ce, jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties (syndicale ou patronale) y mette fin en signifiant à l'autre partie son intention 30 jours à l'avance;

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser la dépense accordée à la prolongation de ces affectations temporaires qui dépasseront la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les prolongations des affectations temporaires de deux pompiers à titre de pompier temporaire à la Division de la logistique, de la recherche et du développement au Service de sécurité incendie pour une durée indéterminée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-133 – Opérations incendies - Réguliers - Pompiers temporaires.

Adoptée

CE-2017-281

REGLEMENT HORS COUR - HYDRO-QUÉBEC C. VILLE DE GATINEAU ET EMPLOYÉ 100957 - RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - 102, RUE D'EDMONTON - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a subi des dommages suite à un incendie endommageant plusieurs fils électriques assurant le branchement de l'immeuble au 170, rue Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Ville réclame la somme de 31 288,07 \$ à Hydro-Québec pour ces dommages, le tout dans le cadre du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 550-22-017342-161;

CONSIDÉRANT QU'un préposé de la Ville a causé un accident endommageant la propriété d'Hydro-Québec le 29 février 2016 au 102, rue Edmonton;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec réclame la somme de 45 199,86 \$ à la Ville et à son préposé suite à cet accident, le tout dans le cadre du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 550-22-017416-163;

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations, une entente est survenue entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de se désister de sa demande introductive d'instance dans le cadre du dossier de la Cour du Québec portant le numéro 550-22-017342-161;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes de cette entente, Hydro-Québec accepte de se désister de sa demande introductive d'instance et de donner quittance à la Ville ainsi qu'à son préposé en contrepartie du paiement de la somme de 36 000 \$ en capital, en intérêts et en frais :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées entre les parties et leurs procureurs;
- autorise le Services des affaires juridiques ou son mandataire à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le règlement hors cour;
- autorise le trésorier à verser à Hydro-Québec une somme de 36 000 \$ en capital, en intérêts et en frais suivant les termes de la transaction.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-08477	36 000 \$	Assurances - Réclamation civile - Dommages et intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2017.

Adoptée

CE-2017-282

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ À LA FIRME ROBINSON, SHEPPARD, SHAPIRO AFIN DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU RECOURS INSTITUÉ DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE PAR 9318-8548 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE par voie de demande introductive d'instance datée du 30 septembre 2016, 9318-8548 Québec inc. a institué à l'encontre de la Ville de Gatineau une demande en réclamation de dommages;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des affaires juridiques et des assureurs de cette dernière de confier le mandat de représenter la Ville de Gatineau à la firme Robinson, Sheppard, Shapiro;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumissions compte tenu que la confirmation de ce mandat de services professionnels est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Robinson, Sheppard, Shapiro afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau dans le cadre du recours institué devant la Cour supérieure par 9318-8548 Québec inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif